

Communiqué de presse

Paris, le 8 avril 2020

Le Syndeac met ses documents juridiques COVID-19 à disposition du secteur

Le Conseil national du Syndeac a pris la décision unanime de rendre publics à tous les professionnels du secteur, les documents juridiques et techniques qu'il réserve d'ordinaire à ses adhérent·e·s.

La gravité de la crise que nous traversons et son caractère durable, plaident en faveur d'une solidarité active et d'une chaîne éthique de tous·tes les professionnel·le·s.

Nous espérons, en donnant accès à ces documents, faciliter le travail des professionnel·le·s plus isolé·e·s et leur donner les moyens d'être acteurs du défi auquel nous sommes tous confrontés.

Contact presse :
Nom Marie-Pierre Bayle
Tél. : 01 44 53 72 30



20, rue Saint Nicolas
75012 Paris

Tél. : 01 44 53 72 10
contact@syndeac.org
www.syndeac.org